

Intervention du représentant du snudi fo au groupe de suivi direction d'école

Madame la Directrice Académique,

Permettez-moi tout d'abord, au nom de mon organisation syndicale, le SNUDI-FO, d'exprimer ma surprise sur ce « groupe de travail » sur la direction d'école. En effet, un groupe de travail doit être l'émanation d'une instance - comme le CT ou le CHS-CT par exemple... Et chaque organisation syndicale représentative décide qui la représente en son sein. Je tiens donc à préciser que je suis ici mandaté par mon syndicat, et non comme un professeur des écoles assurant la fonction de directeur à Chavanoz.

Or Il se trouve que vous avez demandé aux organisations syndicales de désigner un directeur ou une directrice pour participer... Par conséquent, nous nous interrogeons sur ce prétendu « groupe de travail ». Allez-vous imaginer ensuite un prétendu « GT » sur les remplaçants, un autre sur les enseignants de CP ou sur les enseignants labellisés 100% réussite, etc. avec uniquement des remplaçant, ou des enseignants en CP, ou des PE labellisés ? Voilà qui serait totalement inacceptable !

Je terminerai ma brève intervention en rappelant les revendications du SNUDI FO concernant la direction d'école, revendications largement partagées par d'autres organisations syndicales d'ailleurs :

- L'abandon de la proposition de loi Rilhac créant la fonction de directeur d'école, qui transformerait sans l'écrire chaque directeur en supérieur hiérarchique de ses collègues, tout en le soumettant à toutes les pressions, notamment à celles des élus locaux. Pour le SNUDI FO, c'est non.
- Une augmentation financière d'au moins 100 points d'indice pour tous.
- Une amélioration des quotités de décharges pour tous les directeurs y compris ceux étant chargés d'école.
- Une aide administrative avec un statut de fonctionnaire d'Etat dans toutes les écoles.
- Le respect du décret du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Je vais donc écouter avec une grande attention vos explications et vos propositions.